

M. Howie: Le ministre me permettrait-il de poser une question? Pourrait-il nous dire pourquoi certaines des questions écrites figurent si longtemps au *Feuilleton*? Si nous pouvions accélérer les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*, cela faciliterait peut-être les choses pendant la période des questions orales.

M. MacEachen: J'ai essayé d'obtenir les réponses le plus rapidement possible. Les députés comprennent—et en particulier le député de Prince Edward-Hastings, j'en suis convaincu—que parfois, les ministères du gouvernement mettent longtemps à fournir les renseignements demandés. Tous les lundis, j'essaie de rencontrer mon secrétaire parlementaire afin de voir où nous en sommes dans les réponses aux questions qui nous sont posées. Il ne s'agit nullement de cacher certains faits. Il y a des questions qui demandent beaucoup de recherche. D'autres posent certaines difficultés, ce qui oblige le ministre à les étudier plus à fond. Le travail le plus considérable est d'obtenir rapidement les renseignements des divers ministères du gouvernement. Je le dis en toute objectivité: lors de la dernière législature, la productivité, en ce qui concerne les réponses aux questions, a été excellente. Il ne faut pas oublier que le nombre de questions inscrites au *Feuilleton* est de plus en plus élevé. Le nombre d'avis de motion portant production de documents s'accroît très rapidement aussi. Une des raisons en est évidemment que les députés peuvent maintenant faire appel aux services de recherchistes; il leur vient à l'esprit un plus grand nombre de questions qu'ils inscrivent au *Feuilleton*. Afin d'accélérer le processus, il conviendrait de limiter au strict minimum le nombre de questions qui y sont inscrites. On obtiendrait de bien meilleurs résultats, je pense.

• (1610)

J'espère avoir l'occasion plus tard de revenir sur cette question extrêmement difficile des avis de motion portant production de documents. Nous sommes prêts à donner la meilleure information possible, mais il suffit d'un coup d'œil au *Feuilleton* pour se rendre compte de l'ampleur de la tâche qui nous attend. La parcimonie dans la demande d'information accélérerait l'arrivée des réponses. De plus, la majeure partie de l'information exigée dans les questions inscrites au *Feuilleton* fait partie de documents publics. Elle figure dans les documents et les publications du gouvernement, mais si quelqu'un le fait remarquer, on l'accuse de retenir l'information dont les députés ont besoin.

Je crois qu'il existe bien des moyens d'améliorer le procédé. En ce qui concerne les questions marquées d'un astérisque, nous devons et nous essayons de fournir les réponses le plus rapidement possible. Beaucoup de ces questions sont évidemment très politiques, car elles ne sont pas inscrites au *Feuilleton* en vue d'obtenir des informations. En dépit de ses dénégations, mon collègue le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) obtient ordinairement tous les renseignements qu'il désire avant de poser sa question, mais il le fait quand même dans un but politique. Pour une bonne part, la période des questions a pour but de marquer des points politiques et je crois qu'il faut le comprendre.

Questions orales

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais brièvement ajouter deux choses. D'abord en ce qui concerne la discussion au sujet de la prolongation de la période des questions, je crois que le leader du gouvernement tentera, peut-être en consultation avec les autres leaders à la Chambre et votre Honneur, de préparer un mandat qui pourrait être présenté à la Chambre sans tarder et qui entraînerait la réunion anticipée du comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'autre chose dont je veux parler a trait à la demande du député de Malpèque (M. MacLean) au sujet des travaux de la Chambre. Le leader du gouvernement le sait, on a discuté de la possibilité d'adopter sans débat l'ordre n° 20 qui concerne un renvoi au comité permanent des affaires des anciens combattants. Si on pouvait s'y attaquer demain ou même tout de suite, nous aurions au moins accompli quelque chose aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, je ne prends la parole que pour exprimer l'accord de l'opposition officielle sur ce point.

M. l'Orateur: Avant de demander le consentement de la Chambre, je voudrais faire une courte observation. Je remercie les députés de la suggestion très utile et très généreuse qu'ils ont faite à la présidence.

Je crois qu'on a fait valoir au cours de la discussion que ce n'est pas à la présidence de résoudre ce problème. Les fonctions de la présidence consistent exclusivement à veiller, dans la mesure du possible, à faire respecter le Règlement adopté par la Chambre. Ce n'est pas à la présidence de changer le Règlement, que ce soit pour abrégé ou prolonger la période des questions ou pour modifier les dispositions de l'article 43 ou accélérer la livraison des documents de la Chambre.

Mes fonctions, de par le mandat que je détiens des députés, consistent à faire respecter le plus possible le Règlement adopté par la Chambre, compte tenu des circonstances et de l'humeur des députés. Si la Chambre veut modifier le Règlement, elle peut le faire, normalement sur l'avis du comité de la procédure et de l'organisation. Je veux bien faire tout en mon pouvoir pour que le comité se réunisse au plus tôt. On a prétendu au cours de la discussion que l'Orateur était, soit président, soit membre de ce comité.

Il n'en est rien, bien sûr. Je me réjouis qu'il ne le soit pas, car il échappe ainsi aux critiques que pourraient susciter les recommandations présentées à la Chambre à la suite des travaux du comité. Je crois que le comité devrait étudier sans délai les autres problèmes qu'on a signalés. Je suis aussi d'avis que le comité s'est rendu très utile et qu'il a fait un travail efficace ces dernières années. Je crois qu'il pourrait contribuer, au cours des jours et des semaines qui viennent, à résoudre quelques-unes des difficultés auxquelles les députés ont fait allusion, et je les assure une fois de plus de ma collaboration entière et enthousiaste.